

« L'argent est le crottin du Diable » ?

L'Église, l'argent et l'usure au Moyen Âge,

Clément Lenoble* (source : <http://projet.pcf.fr/39922>)

Dès ses origines, l'Église dénonce sévèrement l'avarice et l'usure. « L'argent est le crottin du diable » dit François d'Assise au début du XIII^e siècle.

Ces discours sur l'argent ont fait l'objet de nombreuses interprétations contradictoires par les historiens, allant de la condamnation sans appel de l'enrichissement, à la formation d'une théorie économique chrétienne contenant soit les germes du capitalisme, soit les barrières morales à ses néfastes effets. Mais les analyses des historiens sont souvent inspirées par des problèmes qui travaillent la société occidentale depuis le XIX^e siècle, comme la moralisation de l'économie, la place de l'Église dans la société, les origines du capitalisme et l'avènement de la bourgeoisie. Tentons de faire le point sur une longue tradition à laquelle l'Église puise encore de nos jours pour parler d'économie.

L'argent entre vice et vertu

L'Évangile enseigne que le bon administrateur ne thésaurise pas les biens de son maître mais les fait fructifier, et que les fidèles doivent faire de même avec Dieu pour obtenir des richesses dans les cieux. Les textes fondateurs de la doctrine chrétienne utilisent ainsi des métaphores économiques qui expliquent le salut éternel en le comparant au commerce et en décrivant la relation entre Dieu et le pécheur selon les termes du crédit et de la dette.

Sur cette base, les Pères de l'Église (III^e-VII^e siècle) distinguent le bon riche de l'avare par sa capacité à assurer son salut en investissant utilement ses richesses. L'argent en soi n'est ni bon ni mauvais : c'est un instrument dont la valeur dépend de son utilisation. Cette conception qui fait de l'argent un objet vide reste valable pendant tout le Moyen Âge. Bien utilisé, il constitue un investissement céleste ; sa fructification peut devenir « une bonne usure ». Dieu lui-même est parfois qualifié d'usurier et l'évêque Ambroise de Milan (†397) enseigne à ses ouailles « comment devenir de bons usuriers ».

Le placement idéal, c'est l'aumône aux pauvres, souvent appelés « les banquiers du Seigneur » parce qu'ils multiplient dans l'au-delà la richesse qu'ils reçoivent, assurant ainsi le paradis à leurs bienfaiteurs. Augustin enjoint donc à tous les fidèles de devenir de bons commerçants qui ne thésaurisent pas leurs biens, mais font ou reçoivent l'aumône. Ainsi, au moment où se définissent le dogme chrétien et l'identité des membres de la communauté des fidèles, les bons usuriers sont les chrétiens qui comprennent les règles du salut et de la foi.

Utilisé pendant tout le Moyen Âge, ce langage métaphorique établit un lien étroit entre l'acquisition des vertus chrétiennes et la capacité de produire et de faire circuler la richesse à l'intérieur de la communauté, sous l'autorité de l'évêque administrateur des biens d'Église. Cette association entre acquisition des vertus, circulation de la richesse et salut fait de l'Église la dispensatrice à la fois de la grâce divine, des sacrements et de la richesse de la communauté.

Usure et administration sacrée

À partir du XI^e siècle, les discours contre l'usure et les « gains honteux » se multiplient dans le contexte de profondes réformes du gouvernement de l'Église qui visent à soustraire les affaires ecclésiastiques à l'influence des laïcs et à affirmer l'autorité pontificale. Ils sont insérés dans des débats qui opposent différentes factions au sujet de l'inaliénabilité des biens d'Église, la valeur des sacrements, l'élection des évêques, les mœurs du clergé. Désignant alors les péchés de la faction adverse, l'usure ne qualifie pas forcément le prêt à intérêt chez des auteurs comme Pierre Damien et Humbert de Moyenmoutier, mais des pratiques jugées condamnables dans le champ à la fois de la vie religieuse, de la gestion matérielle et de l'administration des sacrements, essentiellement parce qu'elles sont le fait de ceux qui refusent la réforme. D'ailleurs l'usurier typique, c'est Judas, le traître, le faux disciple qui vendit le sang du Christ pour trente deniers parce qu'il était incapable de comprendre la vraie valeur des choses et les mystères de la foi. Cette comparaison crée un lien inextricable et durable entre aptitude à utiliser l'argent et obéissance à l'Église.

L'argument anti-usuraire définit, a contrario, le bon usage de la richesse sacrée par les clercs, et sert à le distinguer des pratiques communes des laïcs. Il est donc polymorphe et frappe tout ce que le clergé réformateur considère comme une atteinte à la vocation universelle de l'institution ecclésiale à dispenser la richesse et la grâce. Par extension, l'usure est le contraire de l'administration qui est au contraire une compétence supérieure. Le profit est usuraire et inutile s'il n'est pas intégré aux échanges officiels, publics, qui se développent sous le contrôle de l'Église et des pouvoirs laïcs, et qui sont jugés par eux productifs.

Dans cette perspective, au tournant du XIII^e siècle, en plein développement des échanges monétarisés auquel participe activement l'Église, les traités anti-usuraires et les interdictions canoniques sont moins une réaction morale qu'une description et une codification des nouvelles techniques commerciales et administratives utilisées aussi par les clercs, avec les lexiques et les bases conceptuelles puisées dans la tradition ecclésiastique. Le mot « usure » désigne un contre-modèle ou une exception à partir de quoi commencent à être décrites la multiplicité et la complexité des pratiques contractuelles et des usages de l'argent.

L'échange et le crédit socles de la société

Tout en restant synonyme, au sens large, d'accaparement abusif, compulsif et illégitime des biens d'Église, l'usure est alors souvent définie plus strictement comme le fait de vendre l'argent. Ce faisant, l'usurier commet l'erreur de donner à celui-ci un faux prix alors qu'il a déjà une valeur intrinsèque invariable et une valeur qui dépend de son usage et qui ne peut être fixée a priori. L'usurier est parfois accusé aussi de donner une valeur au temps (séparant le prêt du remboursement) qui est divin et ne peut être mesuré que par les experts du temps sacré. Sa faute consiste donc à s'octroyer illégitimement le droit de fixer la valeur des choses, l'argent et le temps, qu'il n'est pas habilité à évaluer. C'est pourquoi ses pratiques sont jugées subversives pour la société et pour les autorités.

Mais cela ne signifie pas que le prêt à intérêt est condamné en général. Au contraire, les théologiens et les juristes des XIII^e-XVe siècle définissent un très grand nombre de formes de crédit en les distinguant de l'usure. Ils estiment que si le prêteur court le risque que son argent soit perdu par l'emprunteur dans un mauvais investissement ou en raison d'aléas divers comme l'instabilité des prix, il a droit à une compensation. Ces conceptions ne sont pas une adaptation de la morale aux nouveautés économiques. Elles participent de la complexité croissante des usages de l'argent. De fait, elles en font de plus en plus l'apanage d'experts dont la crédibilité est fondée sur la maîtrise technique et sur la reconnaissance des autorités, et dont les profits sont justifiés par leurs compétences et par leur utilité pour la communauté.

Comme elles sont toujours liées aux modalités de l'administration des richesses terrestres et célestes par l'Église, la démultiplication et la complexité des formes de contrats licites placent le clergé, qui est expert de ces questions, en position de déterminer qui est coupable ou non d'usure. Tout le problème est celui de la capacité des laïcs à imiter les pratiques des clercs. Ainsi, les qualités attribuées aux marchands capables de distinguer les bons des mauvais usages sont celles traditionnellement cultivées par les moines dans leurs activités pastorales et administratives. Et le profit du marchand est utile et juste si celui-ci collabore aux tâches de l'Église et des pouvoirs « laïcs ». C'est pourquoi les grands banquiers qui prêtent de l'argent à l'Église, qui assument pour elle le prélèvement des dîmes et approvisionnent les cités par le grand commerce ne sont pas des usuriers. En revanche, sont de plus en plus visés par les accusations d'usure des membres des gouvernements urbains, issus des petits milieux marchands et artisanaux, qui revendiquent leur autonomie politique en contestant parfois le pouvoir des évêques, des monarchies ou des factions locales alliées à la papauté. Leurs pratiques économiques sont nécessairement la conséquence de leur dissidence et de leur « perfidie » (manque de foi) qui les associe aux ennemis traditionnels de l'Église. En effet, l'usure qui était déjà un signe d'infidélité et d'incompréhension des règles du salut et de l'économie devient, entre le XIII^e et le XIV^e siècle, une forme d'hérésie, c'est-à-dire une rébellion envers l'autorité de l'Église, une des pratiques caractéristiques des ennemis intérieurs de la chrétienté. Presque tous ceux qui s'opposent à l'Église en sont accusés. Autrement dit, elle signale la frontière mouvante, laissée à l'appréciation des clercs, de l'orthodoxie et de l'appartenance à la communauté.

À la fin du XVe siècle, le théologien Conrad Summenhart peut donc affirmer qu'il existe une grande différence entre l'usure et le prêt à intérêt en s'appuyant sur une longue tradition qui fait de l'usure le crime des « étrangers » au sein de la communauté ou du peuple « vil et abject » des petits artisans, des serviteurs et des inconnus. Cette accumulation progressive de sens fait qu'au début de l'époque moderne, le mot « usure » qualifie un ensemble de dispositions à la rébellion, d'inaptitude à l'économie et à la vie sociale, de manque de foi et d'intelligence. Il désigne une figure sociale menaçante et marginale. Et c'est bien sûr dans ce contexte que se forme le stéréotype de l'usurier juif incarné par Shylock, censé en synthétiser tous les aspects : obscur gagne-petit, infidèle, dangereux, incapable de voir que ses affaires iraient mieux en pratiquant des taux moins élevés.

Par extension, les usuriers, ce sont donc aussi potentiellement tous ceux dont l'économie est peu rentable, en dehors des réseaux officiels des grands circuits de la richesse et de la finance, parce que l'on considère qu'ils n'en comprennent pas les règles, et qu'ils méconnaissent, de ce fait, celles du salut. La condamnation de l'usure et de l'argent sert à construire les fondements de la communauté, en identifiant ses ennemis à ceux qui portent atteinte au « Bien commun » confié aux experts officiels de l'administration et de la gestion des biens matériels et spirituels.

*Clément Lenoble est historien. Il est chargé de recherche en histoire médiévale à l'université de Pékin. *La Revue du projet*, n° 27, mai 2013